

Mairie d'Auzeville-Tolosane



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

8 allée de la Duranto

31320 AUZEVILLE-TOLOSANE

Tel : 05 61 73 53 10

Courriel : ccas.mairie@auzeville31.fr

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2026

-----

**Présentes** : Mesdames Madame Alice MELLAC, Camille SUERE, Annie BICHET, Mme Marie Caroline CHAUVET, Anne-Marie AYMARD

**Absentes excusées** : Madame Nadege HYON

**Absentes** : Madame Odile BLANC

**Présents** : Messieurs Mr Christophe LEFEVRE, Mr Florian DEBRAS

**Absents excusés** : Monsieur Marc MAESTRACCHI

**Pouvoir** : Monsieur Marc MAESTRACCI donne pouvoir à Madame Anne Marie AYMARD  
Monsieur Bernard BOUDIERES donne pouvoir à Madame Annie BICHET

**Date de la convocation** : 10 avril 2026

### **Ordre du jour** :

1. Approbation du Compte Financier Unique 2025
2. Affectation du résultat
3. Vote budget primitif 2026
4. Subventions aux associations
5. Questions et communications diverses

Madame Alice MELLAC

Au regard de l'ordre du jour nous allons approuver le compte financier unique, affecter le résultat du compte, puis nous allons voter le budget primitif 2026.

Mr Adam SOUISSI

La fongibilité des crédits au point 4, nous ne le ferons pas

Madame Alice MELLAC

Le point 4 sera les subventions aux associations.

Puis pour finir, Les questions et communication diverses.

Mme Marie Caroline CHAUVET

Pourquoi on enlève le point Fongibilité des crédits ? Juste pour comprendre, comme c'est mon premier CA CCAS

Mr Adam SOUISSI

Clairement, on n'a pas prévu la délibération,

Mme Marie Caroline CHAUVET

Ça veut dire quoi, en fait, fongibilité ?

Mr Adam SOUISSI

C'est l'action de bouger un chapitre à un autre chapitre.

Très honnêtement, dans le cadre du CCAS, cela arrive très rarement. Si dans l'année, on s'aperçoit que l'on doit bouger une ligne à une autre, on prendra des délibérations dans ce sens.

Madame Alice MELLAC

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire et comptable. Donc, on est vraiment dans des écritures comptables, ce n'est pas ce qu'il y a dans la banque. En comptabilité publique, il y a un compte fait par la mairie et puis il y a un compte qui est le banquier des mairies, ce sont les trésoriers publics et qui font leur comptabilité aussi. Et sur le compte financier unique, il faut qu'on arrive au même résultat. Et donc, quand on vote, comme on va le faire aujourd'hui, c'est qu'on est d'accord avec le trésorier public. Les comptes sont concordants sur la section fonctionnement et sur la section investissement puisqu'il y a deux sections dans le budget.

Mr Adam SOUISSI

Vous avez tous reçu normalement la maquette budgétaire dans laquelle il y a le CFU, ici est présentée une synthèse de ce gros document

Donc un budget comme vient de vous le dire Madame la présidente se décompose en deux parties, une section fonctionnement et une section investissement. On va commencer par la partie section fonctionnement. Le résultat de clôture de 2024, c'est -à-dire l'année encore d'avant, il y avait 36 582,76€. C'est pour ça que la semaine dernière, quand on a fait le DOB, on a précisé que la subvention de la commune cette année était moins importante, parce qu'il y avait deux années excédentaires. En opération d'exercice, en termes de dépenses cumulées, cela représente 90 631,24€. Ces dépenses sont les charges à caractère général, ce qui permet le fonctionnement du CCAS. C'est également les frais de personnel, (car le CCAS n'a pas d'agents recrutés par le CCAS, mais les agents sont mis à disposition). Et ensuite, ce sont toutes les aides qui sont accordées aux administrés et aux associations.

Le résultat de l'exercice en termes de dépenses est de 90 631,24€.

En recette sur l'année 2025, le CCAS a eu 81 500 euros, qui se traduit par 80 000 euros de la subvention de la commune et 1 500 euros qui correspondent à des loyers que le CCAS a reçu dans le cadre des logements mis en location. Soit 81 000€.

Ce qui fait un résultat de l'exercice, quand on fait la différence entre les 90 631,24€ et les 81 500€, d'un delta de 9 131,24€. Pour ce solde et résultat de clôture pour l'année 2025, on s'aperçoit que le CCAS est encore excédentaire d'un montant de 27 451,52€.

L'investissement du CCAS, ce sont les prêts accordés aux usagers. Les prêts ne sont pas soldés en fin d'année, ça peut s'accumuler sur 2 ans, 3 ans. Donc, on est obligé d'en faire part sur la section d'investissement. Sur l'année 2025, ça représentait 4 546,21€ que l'on doit le retrouver en dépenses et en recettes puisqu'il doit y avoir un équilibre

Voilà la présentation du Compte Financier Unique du CCAS.

Mr Florian DEBRAS

Je sais que c'est des recettes, mais c'est des recettes qui se montent à plusieurs années.

Mr Adam SOUISSI

Oui, oui.

Madame Alice MELLAC

Du coup, si vous n'avez pas d'autres questions, on va passer au vote. Donc, je vous propose de faire la main levée, si vous n'êtes pas contre.

Et donc, on va voter qui vote contre (0), qui s'abstient (0), donc unanimité.

Mr Adam SOUISSI

Précision : Les administrateurs qui ont donné des pouvoirs pour la partie vote du budget ne sont pas prises en compte. Uniquement, ce sont vraiment les personnes présentes physiquement.

Madame Alice MELLAC

Comme il y avait un résultat positif en 2025, on va remettre le budget de 2026. Ça s'appelle l'affectation du résultat. Le résultat des 27 451,52€ doit être reporté sur le budget primitif 2026. Formellement, il faut aussi le mettre le vote. Je pense que vous n'avez des questions plus précises par rapport à ça ?

Mr Florian DEBRAS

Si vous ne le remportez par contre, qu'est ce ça devient ?

Mr Adam SOUISSI

Qu'est-ce que ça devient ? Ça reste chez le trésorier public. Et non, c'est -à -dire que le budget doit être affecté.

Madame Alice MELLAC

C'est une bonne question, par contre. Mais il faut le voter.

Mr Adam SOUISSI

La difficulté, c'est une obligation. Ça veut dire que l'argent, pour ne pas qu'il reste chez le trésorier, il faut accepter de pouvoir le reporter sur le budget 2026.

Madame Alice MELLAC

Je pense qu'on ne pourrait plus l'utiliser si on ne le reportait pas.

Mr Adam SOUISSI

Ah non, si on ne le reporte pas, on ne pourrait pas l'avoir sur le budget 2026. Et il resterait sur le compte du trésorier

Mr Florian DEBRAS

Aurait-on le droit dès le début, de mettre par exemple 10 000€ de côté pour 2027 ?

Mr Adam SOUISSI

Non, c'est un des principes budgétaires, le budget doit être sincère. On ne peut pas se dire, je gonfle le budget pour me garder « une rallonge » de 10 000€ pour l'année prochaine. Ça voudrait dire que notre budget ne serait pas sincère. Le BP pour l'année 2026 que l'on va vous présenter ensuite, il va être sincère parce qu'il va être basé par rapport aux dépenses théoriques qu'on pense avoir dans le cadre de l'année 2026. Même si c'est très compliqué dans le cadre de l'aide sociale, de déterminer d'ores et déjà un montant qui sera accordé aux usagers.

Madame Alice MELLAC

Puisque nous sommes obligés de voter, il faut reporter cette somme

Qui est contre ? (0) Qui s'abstient ? (0) donc unanimité ? Là aussi, les deux pouvoirs ne sont pas comptés.

Et donc, maintenant, nous allons vous proposer de voter le budget primitif 2026.

Mr Adam SOUISSI

Alors, si vous voulez, on peut faire le choix de passer par la maquette, qui est aussi un document très lourd, elle vous a été envoyé préalablement. On vous propose une synthèse que je vais expliciter verbalement

Madame Alice MELLAC

Dans le budget primitif qui vous est proposé, il y a les dépenses et les recettes, et il y a la section fonctionnement et la section d'investissement. Donc, on vous propose un prévisionnel de dépenses sur la section de fonctionnement de 93 915,32€ avec, en face, des recettes équivalentes, car un budget doit être présenté à l'équilibre. Et sur la section d'investissement, des dépenses à hauteur de 6 000€ avec des recettes correspondantes de 6 000€. Donc, c'est vraiment la synthèse de la maquette que vous avez lu, qui est extrêmement détaillée.

Je ne sais pas si vous avez des questions ?

Mme Marie Caroline CHAUVET

Au regard de la maquette, les dépenses de fonctionnement ont un ratio au nombre d'habitants, est-ce que c'est quelque chose que l'on regarde pour estimer la prévision du budget ? Comment le CCAS se situe par rapport à d'autres communes ? Comment l'enveloppe budgétaire est établie ? Quelle est la philosophie ?

Mr Adam SOUISSI

Très honnêtement, sur un CCAS, pour moi, c'est non significatif, toute cette partie -là de la maquette. C'est -à -dire que les éléments de comparaison entre un CCAS et un autre d'une commune identique de 5 000 habitants, sont liés à la politique sociale que vous voulez développer. Ça veut dire que, finalement, il y a une collectivité qui va pouvoir développer un budget de CCAS assez conséquent par exemple en y incluant tout ce qui concerne la cohésion sociale. D'autres communes vont vouloir faire le choix de distinguer la cohésion sociale et le CCAS. C'est vraiment lié à chaque collectivité.

Mme Marie Caroline CHAUVET

Sur cette nouvelle prise de mandat, sans qu'il y ait eu une réelle définition de notre politique sociale, comment été établie cette enveloppe budgétaire ?

Mr Adam SOUISSI

Les 93 915€ sur le budget de fonctionnement, par exemple, on est parti sur une réalité. Donc, il se décompose ainsi. (Projection du tableau final du DOB présenté lors du dernier CA)

Ce que je vous explique, en termes de comparaison entre le CA 2025 et le BP 2026, pourquoi il y a eu des augmentations et dans quel cadre il y a eu des augmentations. On se base toujours sur un CA, sur les dépenses de l'année N -1, pour ensuite baser l'année qui arrive.

Madame Alice MELLAC

C'est aussi lié aux missions confiées au CCAS.

Mme Marie Caroline CHAUVET

C'est ça ma question, en fait. C'est parce que là, on est au début d'un mandat où on n'a pas forcément complètement articulé la politique de la cohésion sociale ou tout ce qu'on veut faire avec le CCAS. Et je conviens que c'est une continuité. Mais à quel moment est -ce qu'on se repose la question, justement, du fond des actions, et est -ce que le budget est suffisant par rapport à nos politiques sociales ?

Mr Adam SOUISSI

Deux éléments de réponse. La semaine dernière aussi, dans le cadre du DOB, on s'est dit qu'il y avait une obligation réglementaire pour le CCAS, qui est de mettre en place l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS). L'ABS c'est un diagnostic qui va être mené, dans lequel on va pouvoir avoir les éléments de réflexion. A partir de ça, on pourra se dire que dans le budget, on s'apercevra qu'il y a un manque pour telle population, ou, à l'inverse, il est exagéré, ça ne correspond pas à la réalité de la situation. Ça, c'est le premier élément.

Et ensuite, ce que je vous disais tout à l'heure, au préalable, c'est qu'on se base toujours sur le CA de l'année d'avant. Donc, sur le CA de l'année d'avant, en charge à caractère général, par exemple, au chapitre, en 0.11, on a dépensé 4581.75€. Ce qui représente, c'est tout ce qui concerne la maintenance du logiciel, les frais téléphoniques, les transports, etc. Dans le DOB, la semaine dernière, je vous avais présenté que ça ne représentait pas la réalité du service, du fonctionnement du CCAS. Pourquoi ? Parce que d'autres charges comme les carburants par exemple ne sont pas pris en compte. Donc, on a essayé de faire une cote mal taillée, de se dire, on va essayer de facturer au réel de ce que coûte réellement le fonctionnement du CCAS. Donc, on s'est dit, dans l'enveloppe pour 2026, si on se base sur les ratios qu'on s'est proposés, ce serait plutôt aux alentours de 9 800 euros.

Sur la question de la charge du personnel, on s'est aperçu qu'en 2025 le montant était de 47 833€. Mais en réalité, il y a une baisse, pourquoi ? Parce qu'on avait un responsable du CCAS qui n'est plus là.

Mme Marie Caroline CHAUVET  
Je ne vais pas vous faire perdre du temps

Mr Adam SOUISSI  
Non, non, mais il est intéressant que vous compreniez les éléments.

Madame Alice MELLAC  
Notre départ sera l'analyse des besoins sociaux.

Mme Marie Caroline CHAUVET  
Je comprends et c'est de se dire comment on va faire remonter ces besoins dans politique sociale.

Mr Christophe LEFEVRE  
De toute façon, si légalement on est obligé de déposer un budget en avril, on sait tous bien que toute la politique sociale, elle va être faite après, dans l'année qui va venir

Madame Alice MELLAC  
Surtout que l'analyse des besoins sociaux, c'est quand même un travail de 6 à 8 mois c'est un travail au fond.

Mr Adam SOUISSI  
Mais d'ores et déjà, par exemple, on vous propose d'accorder dans le cadre de ce budget 2026, une ligne de 4 000€ de prestation de services extérieurs, c'est la chapitre 62, pour faire venir des intervenants extérieurs, ce qui n'était pas fait les années passées.

Madame Valérie REGIS  
Ce pourrait être pour mener des ateliers par des prestataires extérieurs qui répondraient à des besoins non repérés aujourd'hui

Mr Adam SOUISSI  
Aussi, sur la ligne 65, vous voyez que dans le BP 2026, on a inscrit 35 500€, en CA 2025, il y a 36 000€. Vous allez me dire, c'est sensiblement pareil, on pourrait dire même à la baisse. Là, ce qui est important de savoir, c'est que, je crois que je l'avais dit la fois dernière, c'est que dans le CA 2025, il y a deux fois le montant des subventions qui ont été accordés. Car il y avait une délibération qui n'avait pas été prise en 2024, les subventions avait été reportées sur janvier 2025. Donc, versées sur le même exercice comptable. Ce qu'on constate en réalité, c'est qu'il y a une enveloppe de plus de 7 000€ qui est d'ores et déjà fléchée sur cette ligne-là, car potentiellement, on pourrait avoir des sollicitations d'administrés par rapport à des besoins de paiement de factures, des besoins alimentaires. Donc, on se donne la possibilité d'augmenter cette enveloppe parce qu'on a pris en compte le contexte géopolitique. On sait que la crise énergétique va traduire une crise sur les denrées alimentaires dans quelques mois, alors on s'est déjà donné une marge de manœuvre pour pouvoir fonctionner d'ici la fin d'année. Mais, bien évidemment, on ne maîtrise pas les demandes qui vont arriver.

Madame Alice MELLAC  
Si vous n'avez plus de questions, on va procéder au vote du budget primitif 2026  
Qui vote contre (0) ? Qui s'abstient (0) ? le BP 2026 est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Mr Florian DEBRAS  
Qu'elle est la majorité nécessaire dans le cadre des votes des délibérations ?

Madame Alice MELLAC  
50 % plus 1 voix

Madame Alice MELLAC

Pour le point des subventions aux associations. Il y a trois associations qui ont bénéficié de subventions l 'année dernière, ce sont des associations qui œuvrent pour les bénéficiaires du territoire communal. Il y a les Resto du Cœur, le Secours Catholique et le Secours Populaire

Les montants proposés sont :

- 4000 euros pour les restaurants du Cœur. À titre indicatif, l 'année dernière, elle était de 2000€.
- Pour le Secours Catholique, le montant est à 1500€ et l 'année dernière, c'était à 1500€.
- Pour le Secours populaire 6500€ et c'est le même montant.

Alors, pourquoi il y a des montants différents entre les trois associations ? Parce que c 'est aussi en fonction du nombre de bénéficiaires auzevillois qui sont pris en charge.<sup>2</sup>

Madame Valérie REGIS

Il est proposé dans la délibération, si ces conditions sont votées aujourd'hui, de verser la moitié à l'issue de ce vote et l'autre moitié en fin d'année sous condition que les associations fournissent leur rapport d 'activité.

Sur le rapport d 'activité 2025, les Restaurants du Coeur ont accueilli 96 et ont servi 8403 repas pour les auzevillois. Ils se situent à Escalquens

Le Secours Populaire a accueilli 115 personnes dont 43 familles pour des colis alimentaires, mais aussi des dons de vêtements, des jeux pour les enfants... Certaines sorties sont organisées à la mer, à la montagne pour les familles. Le partenariat est à consolider

Le Secours Catholique a reçu 4 auzevillois – La partenariat est à construire

Mr Florian DEBRAS

Comment sont dirigés les bénéficiaires vers ces associations ? Pourquoi il y a t'il autant de différences dans les sommes allouées au regard des déséquilibres dans le nombre de prises en charges ?

Madame Valérie REGIS

Soit les personnes s'y rendent d'eux même, ou bien, c'est la CCAS lors des rendez-vous qui repère les besoins, informe, facilite puis les dirige vers les associations – Nous devons développer les relations avec ses associations afin que le partenariat apporte de la plus-value pour les bénéficiaires

Mme Marie Caroline CHAUVET

Est-ce qu'il serait possible de connaître les champs d'action précis de ses associations ?

Cette question est aussi en lien avec une réflexion que nous avons autour de la création d'une épicerie solidaire

Madame Valérie REGIS

Nous vous ferons parvenir une synthèse de ce que chaque association propose en termes d'aides et soutien aux bénéficiaires.

L'ABS pourra se questionner sur les besoins liés à la précarité alimentaire sur notre territoire, en prenant en compte le public étudiant, les invisibles ....

Mr Florian DEBRAS

Au vu du déséquilibre du nombre de prises en charge selon les associations, il faudra se questionner sur le budget 2027 au regard des rapports d'activités mais aussi du travail partenarial avec le CCAS

Mr Adam SOUSSI

Sachez que c 'est tout récent le fait que le conseil d 'administration demande un rapport d 'activité. Ce n 'est que depuis l 'an dernier. Les années au préalable, la subvention était versée sans avoir de retour sur le nombre de bénéficiaires et autres éléments de contexte. Dans cette logique, vous avez raison, ça veut dire que si on s 'aperçoit que pendant la mandature, le resto du cœur, le secours

catholique ou le secours populaire, pour ne pas en cibler une en particulier, a une baisse d'activité, le conseil d'administration se réinterrogera

Madame Valérie REGIS

Ce qui déjà été le cas pour les restos du cœur pour qui la subvention a été doublée.

Aussi, la délibération dit que : « considérant la décision de garantir le suivi des fonds alloués, justifiant un versement en deux tranches, conditionné au rapport d'activité »

Madame Alice MELLAC

Revenons sur l'ABS : Il y a un choix de concertation directe, méthodologique, et coconstruire

Mme Marie Caroline CHAUVET

Comment va être travaillé cette ABS ?

Madame Valérie REGIS

Tout d'abord, Patricia et moi nous allons partir en formation en mai sur ces questions autour de l'ABS. Puis, avec M. Boudieres, va être réfléchi une méthodologie avec des objectifs. Pourra se constituer des groupes de travail autour de thématiques ciblées avec l'ensemble de nos partenaires, des administrés, il y aura du « aller vers », pourra être fait une enquête, ou sondages. Un diagnostic autour des données froides de l'INSEE, de la CAF et autres institutions.

Toutes les données collectées seront croisées, une analyse en sera faite qui mettra en lumière les intentions de ce que le projet social de notre territoire pourra être. Comme disait M. SOUISSI, ça sera des prévisions, bien sûr, on ne va pas s'arrêter à cette ABS. Si on voit qu'en cours de mandat, on a une émergence de problématiques qui n'avaient pas été repérées, d'autres demandes ou besoins, c'est quelque chose qui pourra en questionner. Je note également, que vous souhaitez être associés au départ de la réflexion. L'ABS 2020-2026 vous sera envoyé avec le procès-verbal de ce conseil d'administration.

Madame Alice MELLAC

Si l'on revient au point des subventions, le budget alloué pour les trois associations pour lequel on vous propose de voter pour 12 000€. Aussi ce que rappelle M. SOUISSI, est qu'est noté dans le budget une réserve de 1 500€ pour toute nouvelle association.

Si toutes les questions ont été posées, passons au vote.

Qui est contre (0) ? Qui s'abstient (0) ?

voté à l'unanimité

Mr Adam SOUISSI

Je rappelle que pour ce vote, les pouvoirs sont pris en compte.

Madame Alice MELLAC

Je crois que nous avons clôturé les points à l'ordre du jour.

Avez-vous des questions diverses ?

Annie BICHET

Est-ce que les personnes hébergées à l'AER Hôtel sont suivies par le CCAS ?

Madame Valérie REGIS

Oui bien entendu, pour celles qui en font la démarche comme vous l'a expliqué la dernière fois Patricia, qui se rend régulièrement à l'hôtel et qui a des relations de travail étroites avec le gérant de l'établissement.

Madame Alice MELLAC

Je vous remercie à tous. Il est 18h35, la séance est levée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H35.

|                     |                   |                       |                        |
|---------------------|-------------------|-----------------------|------------------------|
| Madame Alice MELLAC | Annie BICHET      | Bernard BOUDIERES     | Marie-Caroline CHAUVET |
| X                   |                   |                       |                        |
| Marc MAESTRACCHI    | Mr Florian DEBRAS | Mr Christophe LEFEVRE | Nadine HYON            |
| X                   |                   |                       |                        |
| Anne Marie AYMARD   | Camille SUERE     | Odile BLANC           |                        |
| X                   |                   |                       |                        |